SANGSUES.

35 MILLE Sangsues de première qualité, récemment arrivées par le brick P. Soulé, et à vendre dans le [illegible] à quinze cents, par L. DELOCHE, pharmacien [illegible] encoignure Douane et Bourbon.

BALANCES DE SECONDE MAIN.—9 paires balances [illegible] coton, en par[illegible]
J. U. LAVILLEBEUVRE, [illegible] du Canal.

[illegible] LAVILLEBEUVRE [illegible] Royale et Bourbon.

P. E. DE GOURNAY, Collecteur.
No. [illegible] Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

SE charge [illegible] comptes à collecter à une commission [illegible] [illegible] Messieurs les régisseurs et les médecins pour se charger de leurs [illegible] annuellement; s'obligeant à [illegible] sécurité [illegible] nécessaire pour toutes [illegible].
[illegible] recouvremens pour la campagne ou toute [illegible] et instituera toutes poursuites judiciaires à [illegible].
Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de [illegible].
Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

A. Beard,	A. Boisblanc,
W. F. Vigers,	J. R. Jennings,
J. H. [illegible]	J. A. Baudoin,
[illegible]	A. Mazureau,
[illegible] Augustin,	Doct. J. U. Landreaux,
J. A. [illegible],	Doct. Von Poelnitz,
[illegible]	Doct. C. Faget.

PAUL ALDIGÉ & Co.
[illegible], ENTRE LES DEUX MARCHÉS.
Vente en gros et en détail.
LES soussignés préviennent Messieurs les habitans et [illegible] par de nouveaux arran[gemens] [illegible] du Nord, d'augmenter leur [illegible] marchandises sèches et chaussures, [illegible] les prix bien au-dessous de ceux [illegible] jusqu'à ce jour.
[illegible] constamment chez [illegible] les objets suivants:
[illegible] Washington kersey, laine croisée, [illegible]
[illegible] kersey Washington et autres.
[illegible] cotonnade du pays et américaine.
dito de fantaisie, cotonnade française et américaine,
dito satinet, drap et casimir.
[illegible] pour nègres, et en ginga fil et mêlé.
dito [illegible] et couleurs, françaises et imitation.
dito tricot laine, mérinos, coton, rayées et unies.
dito molleton et coton croisé.
dito flanelle rouge, croisée et unie.
[illegible] molleton, coton croisé et tricot.
[illegible] gilets, sacs et habits, derniers modes, en [illegible]
[illegible] et étoffes de fantaisie.
[illegible] en soie, poil de chèvre et cachemire.
[illegible] de toutes qualités.
[illegible] complet de linge d'enfants.
[illegible] qui concerne le linge fait, articles tous [illegible] fashionable au confort.
AUSSI—Un assortiment complet de marchandises sèches. [illegible] d'Irlande, de Russie.
[illegible]
[illegible] couvertures de laine et de molleton [illegible] et française.
[illegible]
Chales,
[illegible]
Souliers, [illegible] etc. etc.
PLUS—Un assortiment complet de chaussures pour [illegible] des deux sexes.
Nouvelle Orléans, le 8 septembre 1846.
9 sept—1m PAUL ALDIGÉ & Co.

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.
No. 25, rue de la Douane, et No. 26, rue de Chartres.
Entrée par l'une ou l'autre rue.
EN [illegible] reçu par le [illegible] grand stock [illegible] prix extrême[ment] [illegible] en vente, une [illegible] tout ce qui [illegible] tapis, aux prix de [illegible] mérite [illegible]
[illegible]
[illegible] variétés, nouveaux des[sins] [illegible]
[illegible] dessins de cette année et de [illegible]
[illegible]
[illegible] à dessins, croisés et à une [illegible]
[illegible] dessins, pour salles et églises,
[illegible] verte et demie et de 4 vardes,
[illegible] bandes, garnis et Arminster,
[illegible] pour plancher bandes &c.
[illegible] riches
[illegible] de large, à des prix [illegible]
[illegible] de table, toile à [illegible] à bas prix, par
DAMERON, THOMPSON & Co.,
26 rue de Chartres et 27 rue Douane.

L[illegible] No. 21, rue [illegible]
[illegible]
L. MARCUS.

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, rue Gravier,
[illegible] COLIS DE MAR[CHANDISES] SECHES DE SAISON [illegible]
[illegible]
FETTER & BOYD.

EN [illegible] navires Berlin et Merchant, et [illegible]
[illegible] 20 barils maquereaux frais No. 2, 10 [illegible], 50 caisses poisson flottant, [illegible] No. 1.
[illegible] de Mason.
[illegible]
[illegible] 10 demi caisses sucre en pain de Wool[illegible], 10 do sucre en poudre, [illegible] farine superfine de Rockfort, [illegible] papier de paille, feuilles minces et [illegible] savon de Lavermore No. 1, 250 [illegible] de New Bedford, 75 do de Boston, [illegible] marque de la clé; 10 barils vinai[gre] [illegible]
HARROD, DARLING & Co.
49 rue Commune.

BOTTES SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] actuellement en débarquement des [illegible] Berlin et à vendre par
G W DUNBAR, 30 Douane

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHÉ.
S'ADRESSER à Vve. PERILLIAT, au Vieux Bassin, [illegible] Condé, No. 155. 9 sept—1m

B[illegible] St Louis et Toulouse. 9 sept

CHAUSSONS DE LAINE.
L[illegible] de recevoir un assortiment [illegible] qu'ils vendront à des [illegible]
DUFOUR, DURAND & Co.
25, rue de Chartres.

D[illegible] de Marseille et de Bordeaux, [illegible] Brunet & Co, [illegible] de Bordeaux et de Mar[seille] [illegible] Madère [illegible] à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
34 Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du [illegible] Oswego.
[illegible] 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4,
[illegible] 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4,
[illegible]
[illegible] blanche, jaune et rouge,
[illegible]
[illegible] 100 et 200 yardes, blanc et en couleurs,
[illegible]
DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres

DEPOT DE **Dentelles et Rubans**, chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres—Importeurs de Modes Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays. 9 sept.

GENIEVRE [illegible] 150 paniers et demi paniers [illegible] du navire H. Tyler, de Bordeaux, et à vendre par AUG. MOLIER, 90 St. Louis

SUCRE DE LA HAVANE [illegible] jaune, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

INDIGO [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

ANCRE [illegible] de seconde main [illegible] environ [illegible] avec une chaîne de [illegible] pouce, et de la brasse.
17 sept J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

LIQUEURS [illegible] 54 colis eau de vie et genièvre [illegible] en barils, quarts et huitièmes, en dé[barquement] [illegible] et à vendre par
17 sept ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SUCRE [illegible] américain et anglais, 1200 sacs [illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasins

PAPETERIE—100 [illegible] blanche et orange, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BLANC DE BALEINE—100 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40, rue Gravier

SAVON empire—De deux boisseaux et demi, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

INDIGO—20 surons indigo de Carracas, première sorte, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—300 barils grands maquereaux, fraîchement pêchés, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

CLOUS—500 barillets de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

THE—400 colis en boîtes de six, [illegible] thé souchong, young hyson, etc., à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 sept 40 rue Gravier

TOILE, Corde d'emballage [illegible] de Missouri et du Kentucky. 300 rouleaux corde do, [illegible] 120 balles ficelle, à vendre par
7 juil G. & R. BUCHANAN & Co.

AU COURS D'ECRITURE DE MM. DOLBEAR.
RUE DU CAMP, NO. 15.

LES écoliers depuis l'âge de 7 jusqu'à 50 ans, recevront des leçons qui leur donneront de suite une écriture franche, rapide et élégante.
Les écoliers écriront de 9 heures à midi, ou de 4 heures à 9 P. M. Les Dames de 3 à 6 heures P. M. 15 sep—30

ECRITURE.
MESSIEURS DOLBEAR ont ouvert leur cours de Calligraphie au No. 15, rue du Camp, où l'on pourra acquérir une écriture nette et rapide.
Comme MM. D. sont persuadés que tout le monde désire avoir une belle main, ils souhaitent que tous leurs écoliers continuent les leçons, (sans dépense additionnelle) jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture propre. Ils pensent que si, au lieu de suivre le plan adopté par les écoles et les colléges, leur système était généralement suivi, l'on épargnerait beaucoup de perte de temps et d'argent. En effet, quelques moments de réflexion suffisent à toute personne qui raisonne, pour se convaincre qu'il ne faut pas quatre ou cinq ans pour apprendre à faire avec facilité vingt-six lettres.
L'assertion suivante du principal du collége de Natchez, n'a été donnée qu'après s'être convaincu du succès de notre méthode sur 300 élèves. Beaucoup de personnes très intelligentes, de différents endroits des Etats-Unis, ont exprimé la même opinion. Les parents et toutes personnes qui s'intéressent à l'éducation des enfants, doivent s'apercevoir qu'il est temps de substituer ce nouveau système à l'ancien, qui n'offre de resultats avantageux qu'après plusieurs années.
L'écriture, ainsi que l'arithmétique, doit être démontrée par principes, et alors le succès est certain, si l'on persévère à se pénétrer de ces principes.
MM. D. prient que l'on vienne examiner leur système.

A MM. DOLBEAR.
Messieurs,—Il est de mon devoir de déclarer mon opinion sur votre système d'écriture, d'après ce dont j'ai été témoin dans cette institution. J'ai examiné avec soin votre méthode d'instruction et les progrès des écoliers.—Je suis heureux de pouvoir attester que par votre méthode des centaines d'élèves peuvent être instruits à la fois. C'est le seul système adopté dans les écoles publiques, que j'aie vu réussir complètement. Les professeurs qui le comprendront bien l'adopteront immédiatement.
J'ai l'honneur d'être, &c., J. PEARL,
Principal du college de Natchez.
NATCHEZ, 22 décembre 1845.

NASHVILLE, 20 septembre 1843.
Sur l'invitation de MM. DOLBEAR, professeurs de Calligraphie en cette ville, nous avons attentivement examiné leur système ainsi que les specimens des progrès qu'ont fait leurs élèves, et sommes entièrement disposés à dire que ce système est *scientifique*, et *bien supérieur* à tout ce que nous avons vu—que les améliorations dans l'écriture de leurs élèves sont *très* rapides, et qu'en conséquence c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention favorable du public.
Le Major-Gen. E. P. Gaines de l'armée des Etats-Unis.
Son Ex. Jas. C. Jones, Gouverneur du Tennessee.
Le Rev. Jas. H. Otey, Evêque du Tennessee.
Le Rev. R. P. Miles, Evêque de Nashville.
Le Rev. Philip Lindsley, D. D. Président de l'Université de Nashville.
Le Dr. John S. Young, Secrétaire d'Etat.
Le Rev. F. G. Smith, Recteur de l'Institution des demoiselles, Columbia.

Les Rev. John T. Edgar, D. D.	l'hon. E. H. Foster,
J. T. Wheat,	l'hon. John Bell,
D. R. Campbell,	Dr. Chs. K. Winston,
R. B. C. Howell,	Gen. Robert Armstrong,
W. H. Wharton,	MM. G.W. Martin,
MM. Alfred Hume,	James Campbell,
Milton B. Haynes,	Thos. Callender,
Thos. Hogan,	Henry Baldwin, Jr.,
J. M. Smith,	F. Gorin,
John M. Bass,	A. Russell.

Lettre du général Andrew Jackson.
Ayant été prié par MM. Dolbear de dire ce que je pensais des signataires de la lettre qui précède, je le fais avec beaucoup de plaisir, les connaissant presque tous; et je puis dire que ce sont des hommes très respectables, bien élevés, et jouissant d'une haute estime dans la société.
Donné à l'Hermitage, ce 23e jour d'octobre 1843.
ANDREW JACKSON.

NASHVILLE, 29 septembre 1843.
MM. DOLBEAR,—Ayant eu plusieurs fois occasion d'examiner votre système de Calligraphie, et ayant été témoin des succès étonnans que vos élèves ont obtenus, je n'hésite nullement à déclarer votre système supérieur à tous ceux connus et méritant seul ce nom. En suivant attentivement les règles indiquées, toute personne peut en très peu de tems acquérir une écriture rapide. Je serais content de voir votre système devenir universel.
J'ai l'honneur d'être, etc.,
ALFRED HUME.

WASHINGTON CITY, 26 juin 1843.
Monsieur,—Etant d'opinion qu'une belle écriture n'est pas seulement un mérite, mais un moyen de succès pour tout homme engagé dans les affaires, j'applaudis aux efforts que vous faites pour améliorer la Calligraphie de nos jours. Il est constant que lorsqu'on a une vilaine écriture, on ne prend la plume qu'avec déplaisir, qu'on n'écrit pas aussi souvent qu'on devrait, et encore ne le fait-on que forcément, à la hâte et avec impatience, et conséquemment en commettant des fautes de tous genres, ce qui souvent tourne au désavantage de l'écrivain ou du sujet qui lui fait prendre la plume.
Vous désirant tous les succès possibles dans votre louable entreprise.
Je suis, Monsieur, avec respect, votre &c.
THOMAS H. BENTON.

Lettre du Rev. Evêque Otey,
COLUMBIA, Tenn. 20 novembre 1843.
M. J. W. DOLBEAR.—Mon cher Monsieur, j'ai lu avec plaisir et un vif intérêt votre système de Calligraphie, et autant qu'il m'est possible de former un jugement à ce sujet, je puis dire qu'il obtient mon entière approbation. Votre méthode d'enseignement me paraît élégante et surtout les progrès sont surprenans et rapides et au-dessus de ce que j'ai pu voir jusqu'à ce jour. Je serai heureux si ce témoignage de votre mérite peut vous faire amener d'autres élèves désireux d'acquérir le plus utile et le plus bel art.
Je suis très respectueusement,
Votre &c. J. H. OTEY.

Certificat de Son Ex. le Gouverneur Roman.
NOUVELLE ORLEANS, 27 juillet 1842.
J'ai examiné avec attention le système de M. DOLBEAR et c'est avec plaisir que je déclare en avoir reconnu la supériorité sur les méthodes auxquelles je l'ai comparé. Mr Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois devoir lui rendre cette justice que la douceur de son caractère et son exactitude le rendent aussi digne du patronage public que ses succès de professeur et les rapides progrès que font ses élèves.
A. B. ROMAN.

Lettre du Rev. A. B. Lawrence.
VICKSBURG, 3 août 1841.
MONSIEUR DOLBEAR.—Vous m'avez demandé mon opinion sur le mérite de votre système de Calligraphie. J'ai depuis quelques années vu les résultats immédiats de votre enseignement et je dois déclarer que les progrès rapides que font vos élèves m'ont souvent étonné ceux qui en ont été les témoins. Le style que ce système permet d'acquérir est à la fois hardi, élégant et régulier. Je ne connais pas d'enseignement dans cet art utile que je puisse comparer au vôtre. D'après mes propres observations, je crois pouvoir avancer que ceux qui [illegible] d'après votre système, conservent la main qu'ils ont acquise [illegible]. Agréez les vœux que je forme pour votre succès, et croyez à l'expression de ma considération.
A. B. LAWRENCE,
Président de l'Institut de Demoiselles de Vicksburg.

HABILLEMENS D'ETE DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.
HABITS
En merinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieurs à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux ; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.
PANTALONS
En merinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.
GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de repe, &c.
CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, merinos, toile et mousseline ; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
1r mars ALFRED MUNROE, 34, Magasin

D. B. MACARTY, actuellement en Europe pour faire ses achats et désirant écouler le stock de son magasin, a donné ordre à ses commis de vendre à des prix excessivement réduits, les articles déjà en magasins; et de plus, les marchandises suivantes, qu'il reçoit en ce moment par le navire Elizabeth Ellen, du Havre:
Ombrelles dites pavolines américaines, brochées et moirées.
Dito dito chanoinses brochées et moirées,
Parasols soie noirs unis, de 20, 22, 23 et 26 pouces,
Dito dito couleurs, de 22 et 24 dito,
Gants filet fil d'Ecosse blancs, avec bouillon,
Dito dito soie dito noirs, dito
Dito dito dito Egyptiens, dito,
Dito dito dito noirs unis pour dames,
Dito dito fil d'Ecosse unis dito,
Corsets patentés sans coutures, de la fabrique de P. Werly à Bar le Duc,
Guinghams superfins, patrons écossais,
Batiste blanche unie, de tous les prix,
Mousseline blanche 4/4 brochée à jours,
Mousselines à rideaux brodées au crochet,
Dito à moustiquaires brochées,
Lacets filoselle ferrés aux bouts,
Mouchoirs batiste à ourlet,
Dito dito unis, différentes grandeurs,
Dito dito unis très grands pour hommes,
Parfumeries diverses,
Bandes indéplissables brodées et unies,
Courtepointes piquées pour lits d'enfant,
Bas fil d'Ecosse unis, pour hommes,
Dito pour enfans, unis et à jours,
Frange torse soie noire,
Indienne à meuble rouge, jaune, unie et à raies satinées.
Echarpes barège blanc ; Dito dito barres en couleur,
Dito dito noir, uni et à raies satinées.
Coutil français, dernier genre.
Merinos noir uni, de Paturle, Lupins & Co,
Dito dito façonné,
Bretelles élastiques pour hommes et enfans.
Aussi.—Un bel assortiment de marchandises américaines, reçues par les navires Wabash et Oswego.
5 juin D. B. MACARTY, 23½, Bourbon.

DAVID & CHAPUS,
93 et 95, rue de Chartres,
VOULANT liquider entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre la balance de leurs marchandises à des prix au-dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir:
Barèges nouveautés, organdis, mousseline, jaconat, indiennes françaises et du pays, mousselines marquises, mousselines suisses unies, à raies, à fleurs et à carreaux; dessinés français, alépine et bombazette noire, écharpes barège et en soie, gros de Naples et taffetas noir pour robes, gants en filet, dito en peau, en soie, en fil d'Ecosse et en coton; mouchoirs de batiste brodés, à rivière et à ourlet; évantails et ombrelles riches, pèlerines, cols unis et brodés, manchettes, cotepalies organdis, tarlatanes, robes de mousseline brodée, robes pour mariée, voiles, couronnes et bouquets; toile d'Irlande pur fil, expressément pour familles; toile de Paris, toile à draps de toutes les largeurs, ginga fil, coutil blanc et fantaisie, Bishop lawn, linon batiste, ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées, piqués blancs et en couleurs, pour gilets; merinos français, pour habits et pour robes; coton chamois et bleu, satiné et uni pour rideaux; rideaux de mousseline, brodés, unis, à carreaux et à raies; mousseline à mousquetaires, brin fil blanc et écru, rubans à chapeaux et unis, No. 1 à 12, en satin et en taffetas; satin bleu, blanc, rose et bleu; poult de soie et moire rose, bleue, blanche et noire; crêpe bleu, rose, blanc et noir; bretelles, dentelle fil et en coton, mousseline laine noire, bas de soie blancs et noirs, dito en filoselle, dito en coton, chaussettes de toutes les qualités; toile de Russie, lasting noir pour cordonniers, foulards pour soie tissu de l'Inde, boutons pour habits, boutons de nacre, en os et en ivoire, de toutes les dimensions; gilets de dessous et caleçons en laine, coton et soie; gilets de peau en soie, pour hommes; franges, soie noire, cordelières; demi parasols, parapluies 30, 32 et 34 pouces; grand assortiment de bas et chaussons pour enfants; bobinet blanc et noir pour voiles, shalls Mazagran, etc. etc.
En débarquement du CLIFTON, de New-York.
10 caisses fil rouge en bobines; 100 grosses cartes à jouer, fabrique de Sauzade; 150 livres fil Marshall, blanc, tous les numéros; dito noir, dito bleu, dito rouge; 600 pièces mousseline suisse, dans les bas prix, et 200 pièces dito qualité superfine; une caisse de peignes à démêler, à papillotes et à nœuds.
Le sieur CHAPUS devant partir pour le Nord, d'ici à un mois, engage les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant d'acheter ailleurs, pour faire des bargains avec lui, voulant positivement clore toute la balance du stock.
27 juin DAVID & CHAPUS, 93 et 95, rue de Chartres.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 28, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux—100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, à vendre par S V BARRETT,
16 sep 31 Gravier

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux [illegible] assorties, nouvelle [illegible] à vendre par S V BARRETT, 31 Gravier

[illegible]

AGENCE DE [illegible] MUTUELLE DU [illegible].
NLLE ORLEANS, 15 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU [illegible] de New-York d'après les termes de sa charte, a clos son compte le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs nettes $173,000 00. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:
Lampes pour sucreries à huile.
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre.
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.
Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et cela, sans aucun soin. S. MASPEREAU & Co,
Rue Condé, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits:—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique.
AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.
8 sep—jsq fin S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 22

Grates, Poeles, Cuisines.
LES soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans importés par eux, savoir :
600 grates assortis.
300 poêles do
350 cuisines do
Ils se chargeront du posage des grates, poêles et cuisines.
S. MASPEREAU & Co, Rue Condé, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivans, importés par eux, savoir:
Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.
Les soussignés s'étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.
S. MASPEREAU & Co,
8 sep Rue Condé No. 22

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—706 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité,
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs ; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs ; fil à cordonnier gris et aune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins,
Papier rayé, peignes, agraffes noires et blanches, galons coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons cuirs à rasoirs, houpes à poudrer, cordonnet en soie, e poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets boucles coton, des à coudre, &c. &c.
O. TALAMON,
7 avril 44, rue de Chartres

A VENDRE en magasin:
3 quarts pipes Eau de vie vieille, Champagne
500,000 Bouchons pointus;
300,000 do longs et demi longs, pour vin;
100 caisses Liqueurs superfines et surfines;
150 do Vin rouge Médoc;
50 do Kirch, marque Jeanrenaud;
50 do Absinthe,
200 do Vin blanc, demi et large bouteilles,
100 barriques bon Vin rouge ordinaire;
10 do Vin rouge Chateau Léoville;
4 do do Canteuac;
100 barils Vin blanc Haut Sauterne;
70 moyennes boîtes Truffes,
100 rames Papier à lettre;
1200 paniers Anisette superfine et surfine;
140 caisses Curaçao superfin et surfin, par
POUGET FILS, 147, rue Royale,
19 août entre St. Louis et Toulouse.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Nord, et offrent à vendre à bas prix:
350 douz. chemises devant toile, bon marché,
100 do bretelles gomme,
350 do chaussettes coton écru,
100 do gants fil écru,
50 do gants soie anglais épais,
250 pièces foulards pour le Mexique,
1 caisse chapeaux gris pour volontaires,
50 douz chemises et caleçons flanelle légère,
80 do do soie, bon marché.
17 août LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estephe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
150 demi-barriques do do do do;
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac;
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St. Emilion, St. Estephe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan;
50 caisses vins généreux d'Espagne, Lacarct, Alicante, Malaga, Xeres, Rotta, &c;
50 caisses Vermut de Torino;
25 paniers Champagne première qualité,
25 caisses prunes à l'eau de-vie;
80 dito absynthe des marques les plus renommées;
60 dito kirschwasser, diverses marques;
50 dito jus de groseilles pour sirop et confiture;
10 dito liqueurs, cruchons porcelaine;
30 dito Curaçao superfin, petits et grands modèles;
30 dito marasquino;
25 dito eau-de-vie de Dantzick;
50 dito liqueurs superfines et surfines;
200 paniers anisette superfine de Champion,
100,000 bouchons diverses qualités;
1,000 boîtes sardines, 1/2, 2/3 et grandes boîtes;
300 boîtes petits pois, dito;
150 dito cèpes à l'huile, dito;
8 août F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux :
48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St Emilion No. 3
4 do do St Emilion No. 2
4 do do St Estephe Médoc,
9 demi barriques vin rouge St. Emilion No 3
9 do do do St. Emilion No. 2
9 do do do St. Estephe Médoc.
F. & J. LACOSTE,
29 août 105 rue Royale

EN débarquement du navire Lorena de Bordeaux :
20 barriques vin vieux, St Emilion, No.—1.
18 " " " " " 2.
24 " " " " " 3.
24 " " " " " 4.
16 " " St-Julien Médoc.
4 " " Chateaux Margaux.
4 " " Lafitte.
4 " " Leoville.
72 demi barriques même qualité.
600 caisses de 12 et 24 demi bouteilles vin St-Emilion, St-Julien, Chateaux Margaux, do Leoville, Haut Barsac et Haut Sauterne.
100 milliers bouchons fins et extra fins et pointus.
100 paniers anisette de Champion, superfine.
18 caisses prunes en pobande et rondelles.
EN MAGASIN :
40 paniers bouteilles vides de 22 onces.
100 " huiles.
3000 boîtes sardines grandes et petites.
200 " seps à l'huile.
100 " petits pois au beurre.
50 caisses liqueurs assorties.
50 " absinthe.
800 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
100 paniers guignolet.
25 caisses vin muscat.
25 paniers champagne (cordon rouge) en grandes bouteilles et demi.
50 demi barriques vin blanc très vieux.
à vendre par NUMA LACOSTE,
31 juil. No, 103, rue Royale

EN débarquement du navire Lorena venant de Bordeaux :
60 barriques vin rouge, Graves Blanquefort.
40 do do St-Estèphe Médoc.
28 do do Macau Médoc,
12 do do vieux, St-Julien Médoc.
54 barils vin blanc Haut Sauterne.
10,000 étiquettes dorées, pour vins rouges.
En magasin, d'importation antérieure :
Vin rouge ordinaire, bon vin rouge pour familles, quelques barriques vin rouge très vieux : Vin rouge ordinaire et vin vieux en caisses de 12 bouteilles ; Vin rouge et vin blanc en 1/2 bouteilles
Vin blanc de Jurançon en bouteilles, curaçao, marasquino, huile d'olive, bouchons de toutes qualités, à vendre par B. TALAMON,
13 juil. 80, rue St-Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
30 barriques de Vin rouge, Médoc;
16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
18 demi barriques Vin blanc Sauterne;
9 dito Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties;
3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 72 paubans prunes sèches;
5 do de 12 à 18 boîtes transparentes prunes sèches.
Vve. MAIGNAN,
20 juil 67, rue St. Louis.

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xérès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boîtes et paniers, à vendre par
5 août ROBERTS & HALL, 75 Magasins

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux :
40 barriques vin rouge.
108 demi do vin blanc.
AUSSI EN MAGASIN :
62 caisses prunes sèches en pobans.
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques.
4 demi pipe vieille eau de-vie.
5 quarts do do Maglory, 1836.
40 barriques vin rouge, qualité supérieure.
25 do bon vin pour familles
J. & J. TARDOS, rue Conti, No. 13.

[illegible] DE LA HAVANE, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie. viennent de recevoir par le navire Chiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin ;
2 do du castor blanc;
1 do do feutre noir et gris ;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
100 do do do do pour enfans ;
25 do do do do de cadets ;
2 do do soie pour Amazone ;
6 do do flambards gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordalone, coiffes; cuirs coussins, etc. ja0

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve 30 quarts do do. à vendre par
4 août—15 TH BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve : 10 barils do 1836, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 90, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 90, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 90, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD.
4 août 90, Douane.

100 Boîtes Patés Truffes, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 90, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre,
56 do do Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 août 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Yersin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

MERISE—50 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
100 milliers bouchons pointus ;
1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
20 juil 26, Vieille Levée

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—60 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Médoc, étiquetées et capsulées, ayant droit au drawback, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve, 50 do de Monongahela, 55 do Bourbon, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 août 11 rue Conti

VIN rouge en barriques—150 barriques, diverses qualités, à vendre par CHS. DUFOUR,
13 août 11 rue Conti

PETITS POIS—500 boîtes petits pois, marque Deffes, en magasin et à vendre par
13 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

GOMME—10 futailles gomme blanche tirée du Sénégal, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 août. 11, rue Conti.

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
27 juil 36 Chartres

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co.
13 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin vert, en débarquement du brick Tita, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseille—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN.
25 mars No. 11, rue Royale.

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes Truffes pures du Périgord
200 demi do do do
50 bouteilles do do
150 demi do do do.
12 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—2600 boîtes et demi boîtes, marque Deffes, en magasin et à vendre par
21 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane 10 demi pipes de la marque Rasteau & Charroyer, 20 quarts do do.
A vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 août 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux 25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois 40 barriques St Emilion No. 4, 24 milliers bouchons extra fins.
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.
LES soussignés agents de MM. C. Christofle & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. [illegible], viennent de recevoir par le [illegible] du Havre, une caisse de couverts argentés [illegible] articles du même genre importés ici.
7 juil LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux.—
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure;
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières cotes;
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdola, venant de New-York
101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

A VENDRE par les soussignés
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23jt J & J TARDOS, 15 Conti.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
14 juil L. D C WOODS, 16 Magasins

FARINE—500 barils des moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par JAMES E WOODRUFF,
2 sept. 60, Camp

LE soussigné offre en vente les articles suivans :
SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, véritables, à 75 cents la livre.
VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure;
HUILE—160 paniers, marque de Plagniol.
VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, article rare.
DATTES—6 barils, 1re qualité.
14 juil DQUE. LANATA, 9 et 10 Jefferson

CHAUX—300 barils de Thomaston, à $1. 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY,
31 août 99 Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par
25 août L. CANTIN, 42 Gravier

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
25 août 42 Gravier

RAISINS—120 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
20 juil 24 Gravier

SUCRE HAVANE—436 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42 Gravier

SUCRE—80 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co,
19 août Encoignure Royale et Douane

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 52 Bienville

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs vendre par
1 août B. VALLS, 26 Commune

CAFE RIO—400 sacs excellent café fin vert, en double sacs, à vendre par J W STANTON & Co,
sept Enc. Magasins et Lafayette

EAU DE VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback:
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 sept 36, rue de Chartres

ABSYNTHE—75 caisses absinte suisse, 50 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

OUTILS de charpentier—Egoïnes, scies à racer et à tenon, vêloques de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds de roi, viroles, limes, rappes, spoke-chèvre, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
29 av 48, Chartre

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF,
17 août 60 Camp

PORC—100 barils porc de diverses qualités, à l'inspection et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
17 août 60, Camp

BALAIS—300 douzaines balais de mais, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
17 août 60, Camp

FIL CARRET—90 rouleaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 août 40 Gravier

POIVRE—50 sacs poivre venant d'être reçu et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 août 40 rue Gravier

PIMENTO—50 sacs piment, venant d'être reçus et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 août 40 rue Gravier

CHANDELLES de Composition—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17 août 40 rue Gravier

AMANDES amères—20 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
25 août 42 Gravier

6 CAISSES Seringues garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 ja NUMA LACOSTE, 103, Royale

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en débarquement du navire Arkansas, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par
21 jt S G HOBBS, 19 Douane.

VIN de Marseille—24 barriques Vin vieux pour familles, à vendre par J F BERCIER & Co,
24 août 54, Vieille Levée

MAIS—3000 boisseaux mais, en magasin et à vendre par (13août)

HUILE—1500 gallons huile de baleine blanche, à vendre par J W STANTON & Co,
18 août Encoignure Magasins et Lafayette

VERITABLE ABSINTHE [illegible] à vendre par J & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES DIRIGÉE PAR MME. P. ARPIN.
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St. Louis.
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.
Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. ARPIN s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.
L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, L'ECRITURE, LA GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, les ELEMENS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.
Mme P. ARPIN se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui connaissent parfaitement leurs jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. ORTON, professeur de langue et de littérature anglaises, P. ARPIN qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.
A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme. F. BOYER dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.
Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.
La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.
Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement ; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.
N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. ARPIN. Ces cours embrasseront les diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 11 sept

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)
Fondée en 1833 par Madame Leiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESHAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.
L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.
L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé.
Le FRANÇAIS, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, l'ARITHMETIQUE et les élemens de SCIENCES sont professés par M. A. DESHAYAUX, qui y consacre tout son temps.
L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESHAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.
L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.
L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.
La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESHAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.
La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.
Les examens de MUSIQUE ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.
Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi pension,		16
Externes,		11
Piano,		12
Solfège,		2

CHANGEMENT DE DOMICILE
Pensionnat de jeunes demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.
MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 80, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.
Ce nouveau local répond mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et le dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qu'ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.
Mme GRANET, secondée par sa fille aînée exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.
L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theillard, Hy. Noret et Lord c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, ou en français, sont faits avec une conscience et un talent qui sont au-dessus de tout éloge.
Des instructions religieuses sont faites dans l'instruction par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale: les cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui sait faire à ses élèves des rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.
M. Devoti donne des leçons de danse. 29 oct—6m

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
Au coin de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle-Orléans.
LES parens et tuteurs sont respectueusement informés que les classes sont maintenant complètement organisées dans la maison sise à l'encoignure de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs ont quelque raison d'espérer que les nouveaux arrangemens faits pour le bien-être des élèves recevront l'approbation des patrons de leur institution, et celle de toutes les personnes qui ont charge d'enfans.
L'éducation des pensionnats a principalement pour but d'inculquer des habitudes de persévérance et de régularité. Le cours des études que doit suivre un jeune homme pour obtenir ce résultat le mettra nécessairement, s'il est bien dirigé, en possession de tous les autres avantages qu'il s'est proposé d'acquérir.
Le principe qui vient d'être posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collège nommé *Franklin High School.*
Le cours d'étude comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie et la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique Vocale et Instrumentale.
Il y a trois Professeurs attachés au College, sept Professeurs qui donnent chaque jour des leçons dans chacune des branches respectives.
Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'il ne doivent avoir aucun rapport, intervenir dans les règlemens et dans la discipline intérieure de l'établissement.
L'institution reçoit des pensionnaires, des demi pensionnaires, et des externes. Les pensionnaires résident dans la famille de M. Elkin, et ils sont environnés de celle des dames attachées à la maison.
CONDITIONS

Les pensionnaires paieront	$30 00 par mois.
Les demi pensionnaires	16 00
Les externes au-dessous de 10 ans	6 00
Les externes au-dessus de 10 ans et au-dessous de 13	8 00
Plus au-dessus de 13	10 00

On invite à payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

GUERISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS.
BAGUES GALVANIQUES
DU Dr. CHRISTIE.
CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES,
FLUIDE GALVANIQUE.
LES preuves de la puissance énergique du galvanisme deviennent chaque jour plus nombreuses. Dans la ville de New York seule, plus de HUIT MILLE PERSONNES, en moins d'une année, ont été complètement guéries de maladies chroniques très douloureuses, qui avaient résisté aux moyens les plus puissans de la médecine.
Les certificats suivans ont été pris au hasard parmi une masse de documens du même genre.
EPILEPSIE & PALPITATIONS.
Le Rev. John Bristed, gendre de John Jacob Astor, de New York, pasteur de l'église Episcopale de Bristol, R. Island, était depuis longtemps sujet à de violentes attaques d'épilepsie, suivies de palpitations. Pendant trois années, le malade avait été obligé d'abandonner l'église et ses devoirs. Après avoir eu recours aux bagues, aux bandages et au fluide, M. Bristed s'est trouvé beaucoup mieux. Sa santé revient, et tout symptôme d'épilepsie a disparu.
GOUTTE ET RHUMATISMES.
Dr. Christie, je dois attribuer ma guérison à la puissance de vos articles galvaniques, puisque j'avais en vain essayé tous les remèdes. C'est à leur usage que je dois d'être guérie de la goutte, accompagnée de douleurs rhumatismales et d'une grande débilité de nerfs.
MARIE JACKSON,
100 Bank A. New-York
Madame M. Jackson est parente du major M. M. Noah, écrivain bien connu à New York, qui atteste la vérité de son certificat.
APPOPLEXIE ET PARALYSIE.
Le capitaine Tornes, No. 70, rue Bridge, Brooklyn, est dans sa 78ème année. Sa santé était fort bonne, mais depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin, il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. Lorsqu'il revint à lui, il s'aperçut qu'une partie de son côté droit était privé de vie. Ses médecins l'ayant examiné prononcèrent qu'il était atteint d'apoplexie et de paralysie combinées. Ses amis lui persuadèrent alors d'essayer le fluide magnétique; on lui acheta une paire de bagues, avec bandages et une bouteille de fluide. Vingt-quatre heures après avoir fait la première application, il y avait déjà retour à la vie dans les parties frappées de paralysie; la transpiration reprenait son cours. Cinq jours plus tard, le malade pouvait lever le bras et se servir de la main; en trois semaines il marchait seul. Il y a déjà six mois que le capitaine Tornes est rétabli, et aucun symptôme d'apoplexie n'a reparu, et le malade jouit du plein exercice de ses facultés.
☞ Le public doit se défier des nombreuses contrefaçons. Le Dr. Christie n'a qu'un *seul* agent dans chaque ville de l'Union. A la Nouvelle Orléans cet agent est la maison GUIONS & Co,
5 sept.—1m. Coin des rues Canal et St-Charles.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
RAVELET & HUET, ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 34, au No. 50, même rue.
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de tous genres, savoir :
Passementerie et mercerie, quincaillerie fine, rubannerie, ganterie assorties, ombrelles, nouveautés, modes, boutons pour modes et pour habits, bretelles &c &c. La majeure partie de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.
Egalement en magasin et reçu tout récemment, trente balles cotonnades françaises nouveauté, qualités et largeurs assorties.
NOTA.—La liquidation de ces marchandises doit se terminer au 15 octobre. 3 sept.

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux :
32 barriques Vin rouge, St. Estèphe Médoc;
12 do do Graves, Blanquefort;
16 do do Macau Médoc;
40 barils Vin blanc Haut Sauterne;
24 do do Sauterne 1842;
8 quarts pipe Eau de vie, J-J Dupuy, 4me preuve, à vendre par B. TALAMON,
28 août 80, rue St Louis

HUILE d'Olive de la marque Possel fils, grandes bouteilles;
Bouchons de différentes qualités, longs et mi longs;
Marasquin, grand modèle de Badin frères;
Caraçao en grands et petits cruchons;
Vin rouge St. Emilion, vieux, en caisses;
Vin rouge et blanc en 1/2 bouteilles;
Vin rouge ordinaire en barriques et bon vieux vin pour familles;
Anisette superfine de Marie Brizard et Roger;
Pour clore une consignation :
20 caisses Vin rouge vieux Médoc, à vendre par
28 août B. TALAMON, 80 rue St. Louis

CONFITURES—15 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
30 juil 26 Vieille Levée.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
NOUVELLE-ORLEANS, le 7 sept. 1846.
LES officiers de ligne du régiment d'infanterie devront se réunir lundi 12 octobre prochain, à l'Arsenal, à 5 heures et demie de l'après midi, afin de procéder à l'élection d'un major du régiment d'infanterie, en remplacement du démissionnaire.
L'élection sera présidée par le major de brigade N. Augustin, assisté du lieutenant A. Gonzales Vigil, des Cazadores d'Orléans, et du lieutenant A. Canon, commandant des Sapeurs du Génie.
La dite élection sera tenue et restera ouverte depuis 5 heures de l'après midi jusqu'à 7 heures du soir.
Par ordre du brigadier général,
D. AUGUSTIN.
PAUL DORFEUILLE, aide-de-Camp. 8 sept

LEGION DE LA LUISIANA.
Compañia de Cazadores de Orleans.
Habiendose convocado la Compañia en asamblea general, para el 18 del corriente, y no habiendose reunido el numero competente para deliberar sobre los asuntos de la compañia, se suplica à todos los miembros, tanto activos, como honorarios, se sirvan asistir à la asamblea general del lunes 21 del corriente, à las seis y media en punto de la tarde: cuya asamblea tendrá efecto con el numero de miembros que se hallen presentes.
Nueva-Orleans, septiembre 16 de 1846.
De orden del capitan.
J. J. RICO,
19 sept Sargento Secundo.

SECONDE COMPAGNIE DU BATAILLON D'ARTILLERIE.
Sous le commandement du Major LA GALLY.
LES membres qui font partie de la SECONDE COMPAGNIE DU BATAILLON D'ARTILLERIE sont invités à se réunir samedi soir, à six heures et demie au bureau du JEFFERSONIEN, rue St-Louis, près la Banque des Améliorations, pour procéder à l'organisation définitive de la dite compagnie. F MAUBERRET,
17 sep—2 Capitaine

JEUNE GARDE A CHEVAL.—La compagnie se réunira en comité général, dimanche prochain, 20 du courant, pour procéder à l'élection d'un porte étendard.
Par ordre du capitaine.
C. BACON,
16 sept. Maréchal des Logis chef

Bureau d'Agence Générale.
LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.
Ils se chargeront de toute espèce de recouvremens, traductions, règlemens et balances de livres, copies, etc.
Dans le cas, où pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.
Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.
Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.
Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.
Nouvelle-Orléans, 20 août 1846.
M. BERTUS,
21 août H. RUFFIER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 août—6m A. BROTHER,—agent

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES. NLLE.-ORLEANS.
WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourra trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement des articles suivants, à savoir :
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche ; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine.
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne.
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties,
Soie moire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et paille,
Merinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées,
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en merinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différent goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières ; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert ; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle ; idem Suisse et jaconat.
Continuellement en mains, un grand assortiment de rubans, gros de Naples et gaze, des derniers goûts pour la mode et cachets, chenillettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 8 oct

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, RUE BOURBON No. 110,
Ancien établissement de M. Braun, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux [illegible] VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141. [illegible]

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.
[illegible] de la récolte de 1846—[illegible] qu'il vient de recevoir de Philadelphie et de New [York] grand assortiment de graines fraîches [illegible] consistent en graines de betteraves, raves, [illegible] choux, panais, navets, épinards &c. [illegible] qualité et à prix modérés.
21 août Wm. [illegible] 11, rue de la C[illegible]

[illegible]

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par le St Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HO[NGROI]SES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. R[illegible]
27 juin Dépôt général, No. 167 [illegible]

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE[illegible] HONGROISES, de premier choix, et par la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAG[NOLES] [illegible] vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq [illegible] sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUAR[TIER]
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel de [illegible] No 46.

EAUX MINERALES.
ON trouvera à l'établissement de RENAUD [illegible] BIEN, rue du Quartier, No. 46, des eaux [illegible] garanti de première qualité, approuvées par [illegible] chirurgico médicale dans sa séance du 30 [illegible]
5 sept

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises de [illegible] doses reçues par le navire Devonshire, [illegible] à vendre au Grand Dépôt Général, en gros [illegible] au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 98.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

A LOUER pour plusieurs années, un joli bien de campagne situé sur le Bayou St. Jean, d'une contenance de trente deux arpens de superficie. La terre est élevée, bien égoutée et presque entièrement entourée. Les établissements consistant en une maison de maître, cases à nègres, écuries, remises &c. sont en parfait état.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42, rue Royale, à Albin Michel.
16 sept—1m

A LOUER.—La maison et le magasin, situés rue Royale, No. 71.—Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Le magasin à côté No. 69, et le magasin No. 67, avec cuisines derrière. Pour ces deux derniers magasins possession sera donnée le 1er novembre prochain. S'adresser à MORGAN & Co,
15 sept. 17, Canal.

A LOUER—Le magasin situé No. 52, rue Bienville, parfaitement distribué pour y établir un bureau. S'adresser à WYLIE & EGANA,
1 sept 52, Bienville

A LOUER, à partir du 1er octobre, la maison située rue Euterpe entre les rues Prytanée et Colysée, occupée maintenant par Mme Fortier.
S'adresser à WYLIE & EGANA,
15 sept 52, Bienville

ON désire louer au 1er novembre prochain, une bonne maison pour une famille peu nombreuse, pour une ou deux années avec bail—le carré de la ville serait préféré. S'adresser à B. VALLS, rue de la Commune No 26. 15 sept 3

A LOUER.—Pour le 1er octobre, la maison au No. 66, rue Royale, encoignure Bienville. S'adresser à WYLIE & EGANA.
4 sept 52, Bienville.

Un bon marché à faire.
UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sise à l'encoignure des rues Seconde et Levée, à des conditions très avantageuses; elle rapporte un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.
Plus : TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures du dit faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des Etats-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchapitoulas.
JUAN BELTRAN,
28 juil—1m Propriétaire

A LOUER—Le haut du magasin No. 62, rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 août 62, Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthélemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 août 62, Camp

A LOUER.
UN magasin rue Tchapitoulas, attenant à la pharmacie de Barbat, encoignure Girod. Possession immédiate.
AUSSI
Une maison rue du Camp, entre Girod et Julia, attenant à la résidence de Henry McCall Esqr. Possession immédiate.
AUSSI
Une maison à étage, etc., No. 100, rue St. Jean, entre Poydras et Hevia. Possession immédiate.
AUSSI
Le Magasin No. —, dans la rangée de l'Arcade de Banks, face à la rue des Magasins. Possession au premier novembre.
AUSSI
La propriété rue du Cirque, entre Commune et Gravier, présentement occupée comme un établissement de peintre et de voitures. Possession immédiate.
Les propriétés ci-dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre.
S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE,
20 août 149 rue Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
321 caisses en débarquement des navires Boston, R. G. Shaw, Union, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par
14 sept. R. G. HOBBS, 19, Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible]
Aussi ;—200 caisses en débarquement des bâtiments Manchester, Orbello et Queen. 3 sept

---

VENTES JUDICIAIRES

J. C. Whipple contre Mr. et Mme Audler, [illegible]
No. 114.
EN vertu d'un writ de fieri facias contre Mr. et Mme Audler, [illegible] à moi adressé par l'honorable A. Canonge, juge de paix de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, au Franklin-Hall, situé encoignure Champs-Elysées et Victoire, samedi [illegible] jour de septembre 1846, à midi, des propriétés ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, à savoir:
DEUX LOTS DE TERRE situés dans la profondeur de Carrollton, désignés sur un plan particulier du faubourg Marley, fait par Louis Joseph Pilie et Jean [illegible] le quinze d'octobre 1834 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, par les Nos. 150 et 151. Ces dits deux lots formant tout le triangle désigné sur le dit plan par le No. 20. Le lot No. 150 faisant face à la rue St. Pierre et courant en profondeur jusqu'à ce qu'il ait atteint la ligne de la propriété actuellement et dernièrement appartenant à L. F. Foucher, borné d'un côté par le lot No. 151, et de l'autre côté par le nouveau Canal, le dit lot n'ayant pas de dimensions indiquées sur le dit plan.
Le lot No. 151 ayant 50 pieds de face à la rue St. Pierre et s'étendant dans la profondeur jusqu'à la propriété de Foucher, borné d'un côté par la rue Versailles et sur l'autre côté par le lot et dessus décrit.
Six lots de terre dans Carrollton, désignés sur un plan dressé par L. Bringier, voyer-général, sous la date du deux décembre 1833 et déposé en l'office de Theodore Seghers, notaire public, par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet No. 34. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 61 pieds de face à la rue Quatorzième, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 6, mesurant 61 pieds de face à la rue Blackberry, sur 152 pieds 6 pouces de profondeur.
Soixante-dix-huit lots de terre, attenant à la ville de Uncle Sam, de différentes dimensions, suivant le plan qui sera exposé le jour de la vente.
Trois demi lots de terre, situés près de la Passe Christian, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, en date du huit juin 1836, et déposé en l'étude de William Boswell, notaire public, par les Nos. 32 33 et 34, et la moitié du No. 35, ayant chacun un demi arpent de face au Golfe du Mexique, sur une profondeur variant de vingt sept à vingt-huit arpents.
Cette criée étant la seconde et dernière, les propriétés ci-dessus décrites seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
FRANCIS MOUNEY,
19 sept—1 en 8j Constable

Succession de feu William Porter, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du quatorze juillet 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi 22 octobre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:—
L'esclave nommé FLEMING BANKS, nègre âgé d'environ trente-sept ans, VOLEUR; sera vendu, sans aucune garantie quelconque à l'exception des titres.
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS,
19 sept—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue dame Nathalie Lafonta, décédée épouse de L. R. Gaiennie.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 9 septembre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente à l'Arcade de Banks entre les rues Gravier et Natchez, le mercredi 21 octobre 1846, pour le compte de la succession:
Un certain banc à l'église St. Patrick, le premier en face de l'autel dans l'allée à gauche.
Conditions:—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et divisés par coupons à la satisfaction de l'administration, avec privilège sur ledit banc. JOHN L. LEWIS,
19 sept—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 13,017 (C. P.)—C. H. Henshaw vs ses créanciers et les créanciers de Henshaw & Rodgers—En vertu d'un ordre de Cour daté du 19 août courant, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à la requête de W. M. Goodrich, syndic de C. H. Henshaw, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi 22 septembre 1846, à midi, la propriété ci-après décrite abandonnée par les insolvables à leurs créanciers, savoir :
Un certain carré ou îlet de terre situé au faubourg Jackson en cette paroisse, près cette ville, désigné sous le No. quarante un, au plan dressé par J. N. Depouilly, arpenteur et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, le 21 janvier 1835.
Ledit carré ou îlet de terre étant d'une forme irrégulière et est composé de neuf lots numérotés de 1 à 9 inclusivement, compris entre les rues de la Douane, Alexandre, Murat et du Canal, et la propriété de R. Copland, lesdits lots ont les dimensions suivantes, savoir :
Le lot No. 1 forme l'angle des rues Murat et du Canal et mesure 70 pieds de face à la première, 98 pieds de profondeur et face à la rue du Canal, 110 pieds de face à la propriété de M. Copland et 200 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 50 pieds de face à la rue Murat, 100 pieds de face à la propriété de M. Copland, sur 300 pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No 3; le lot No. 3 mesure 40 pieds de face à la rue Murat aussi 40 pieds de face à la rue Alexandre, et 300 pieds de profondeur; le lot No. 4 forme l'angle des rues de la Douane et Murat, mesure 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Murat; les lots Nos. 5, 6, 7 et 8, contigus, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue de la Douane sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et enfin le lot No. 9 formant l'angle des rues de la Douane et Alexandre, mesure 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Alexandre.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 7,964— Ct. de Commerce—Charles Cooper vs. Benjamin Hubert—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, mardi, le 22 septembre 1846, à midi,
La négresse nommée Aurica. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
21 août—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue dame Natalie Lafonta, décédée épouse de L. R. Gaiennie.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 9 septembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi 21 octobre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession.
L'esclave nommé RAPHAEL, âgé de 26 ans, adonné à la boisson.
Conditions—Moitié comptant et [illegible] de crédit, en billets endossés à sa[tisfaction] [illegible] coupons à la convenance de l'a[dministration] [illegible] thèque sur la propriété vend[ue] [illegible]
L'acte de vente sera pas[sé] [illegible] notaire public, aux frais de l'acq[uéreur] [illegible]

[illegible]

[L. S.] [illegible] l'année de Notre-seigneur mil huit cent quarante-six, et la soixante et onzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) ALFRED ROUSSEAU
4 sept—3 en 30j Greffier

LE soussigné informe le public qu'il ne paiera pas à son échéance, un billet de la somme de cent cinquante piastres, tiré par lui à l'ordre de M. Joseph Viau, le 20 mars 1846, payable à six mois de date, signé "ne varietur" par M. V. Foulon, notaire public, par le motif qu'il s'est pourvu en justice pour faire annuller la vente pour laquelle le dit billet a été souscrit et pour le faire déclarer nul et de nul effet et valeur.
Nouvelle-Orléans, le 20 août 1846. G. FRECHE.
22 août—22,24,31 août, 1,7,8,14,19.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du domicile au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et la fera savoir au soussigné. L. ENNICIOS,
9 jt—1m 283, rue St. Philippe

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné, le 2 d'août dernier, la négresse EVE, âgée d'environ 25 ans, taille moyenne, parlant l'anglais et le français, s'habillant presque toujours en indienne de demi deuil, et toujours très proprement vêtue. Il lui manque quelques dents de devant à la mâchoire supérieure, les lèvres grosses, taille effilée.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville, et en donnera avis à M. V. Allain, rue Conti No. 17.
4 sept—1m A. TROUARD.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Le mulâtre EDOUARD, parti marron le 2 courant de l'habitation de M. Jos. E. Whitall, près Plaquemines, qui fut pris le 28 courant et mis à bord du steamer Rainbow pour être rendu à son maître, est parvenu à s'échapper du bord du steamer le même soir. C'est un assez grand garçon, de la taille d'environ 4 pieds 11 pouces, âgé de 19 à 20 ans, ayant le regard en dessous lorsqu'on lui parle. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à McCALL & ADAMS,
31 août—1m 62 Gravier

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Romain, une mule baie, ayant des marques de harnais sur le corps, les jambes de derrière cerclées, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 25 septembre la dite mule n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
16 sept Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité—Rue Dumaine, entre Derbigny & Romain.—Une VACHE grise, tordille, les oreilles rouge foncé, les cornes percées, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque, ni étampe apparente. Un CHEVAL baie, les crins coupés, sans aucune autre marque ni étampe apparente, ayant des harnais.
Si d'ici au 30 septembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL.
15 sept. Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Romain—Une VACHE noire, le dos, le ventre et la queue blancs, marques aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE isabelle, quelques taches blanches, marquée à l'oreille, étampée sur la croupe droite M B, sans autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 26 septembre les dites vaches ne sont point réclamées, elles seront vendues aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
9 sept Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Romain, Une VACHE rouge foncé, la tête et le ventre tachés de blanc, le bout de la queue blanc, sans aucune autre marque apparente.
[illegible]

VENTES DE CE JOU[R]

ESCLAVES! ESCLAVES!!
PAR N. VIGNIÉ
No. [illegible], rue de Chartres
IL sera vendu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St Lo[uis] les esclaves suivants:
FREDERIC, nègre créole, âgé d'environ trente ans.
WASHINGTON [illegible] douze ans ou pl[us]
EDOUARD, [illegible] trente quatre a[ns]
Les esclaves sont pleinement garantis, à l'excep[tion] d'Edouard, sujet à l'ivrognerie.
Conditions à la vente. 19 sep—

Vente par Catalogue de Marchandi[ses] Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN
SAMEDI 19 septembre, il sera vendu à dix heures [illegible] réserve, à son magasin d'encan, No. 126, rue de [illegible]
75 colis et lots de Marchandises Sèches de saison, [for]mant un bel assortiment.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure, le jour de la vente.
Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente, sont priées de remettre leurs [illegible] dans la journée du vendredi. 16 sept

Propriété de grande valeur, située à [la] Baie St-Louis, Etat du Mississipi.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu, le samedi, 19 de septembre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.
UNE PROPRIÉTÉ DE VALEUR située [à] le meilleur endroit à la Baie St. Louis, Etat [du] Mississipi, ayant mesure française, un demi[illegible] de face à la Baie, vis à vis de la pointe sur 40 [illegible] de profondeur, borné d'un côté par la propriété [de] M. Jean Martin et de l'autre côté par celle de Jean Pa[illegible], ensemble les entourages, édifices et autres améliorations qui sont dessus, une quantité d'arbres fruitiers &c. &c.
Conditions.—Moitié comptant, le reste à six, douze, dix-huit mois. Hypothèques, sans endosseurs.—56 beaux lots de terre, situés à Carrollton, d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions à la vente. 7 sept—7,8,9,17 18

VENTES A L'ENCAN

PAR SYKES & HYDE.
A. Duvaux, Encanteur.
Brick français la Laure.
JEUDI, 24 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra.
Le brick français la LAURE, tel qu'il se comporte au chantier de MM. Vallette & Thomas sur la rive opposée du fleuve.
On peut voir son inventaire au No. 51, rue des Magasins.
Ceux qui désirent examiner le brick trouveront le capitaine Tillard à bord, de 6 à 11 heures du matin, tous les jours jusqu'à celui de la vente.
Conditions, comptant. 16 sept

PAR KERRISON, encanteur spécial
IL sera vendu à l'encan le vendredi 25 septembre rue des Champs Elysées, vis à vis l'hôpital du Dr. Luzenberg, à 10 heures précises du matin:
24 vaches à lait, 3 chevaux, un char à banc avec tous les ustensiles. De plus: une bonne clientelle de marchand de lait.
Conditions.—Au dessous de $200 comptant et au dessus de $200 à 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 16 sept

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE UN[illegible]
Séance du lundi, 7 septembre 1846
RESOLU que des propositions cachetées seront reçues par le Conseil jusqu'au 21 de ce mois, pour l'entreprise, pendant une année, à partir du premier octobre prochain, de l'éclairage des fanaux de la première Municipalité, avec la meilleure huile de baleine.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder
Approuvé le 10 septembre 1846.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU
15 sept Secrétaire

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'In[cendie] [illegible]
CAPITAL ..... $300,000. Payé entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre incendie [illegible]
La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont [illegible]
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président
W. B. PARTER, Agent.
No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 65, rue du Canal

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.
LE soussigné fondateur de Castro Ville sur la Medina, 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis 3 septembre 1844.
Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.
Il continue également dans les limites de sa colonie, à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres [illegible] à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa cession, et à tout célibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.
S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Léonard Dobbin, Esq, rue Bienville, No. 13 [illegible]
Nouvelle Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m H. CASTRO.

MAQUEREAUX grand, No. 1—100 demi barils et 49 quarts do, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
18 sep 49 Commune

MAQUEREAUX No. 3—125 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

MAQUEREAUX du Sud No. 3—150 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

ALOSES—5 demi barils et 5 quarts première qualité, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

MORUE—10 tambours, et 150 caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

CLOUS assortis, de Plymouth—1,000 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

MERLANS—200 caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co
18 sep 49 Commune

GOMME blanche triée—10 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par
8 sept C. DUFOUR, 11 Conti

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes truffes pures du Périgord.
200 demi boîtes do do do
50 bouteilles do do do
150 demi do. do do do
8 sept CHS DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—25 barils old reserve whiskey, [illegible] Bourbon, [illegible] des marques réputées de Marcus Smith [illegible] en magasin et à vendre par CHS DUFOUR
[illegible] sept 11 Conti

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
3000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile, [illegible] marque bien connue, R. Gurdoux.
200 paniers vin de champagne,
200 caisses liqueurs assorties
70 do marasquino;
60 do curaçao,
25 do savons de Marseille
70 barils vin Malaga;
50 caisses vin rouge, des marques St J[illegible] et la Mission,
400 paniers anisette fine et superfine,
50 demi do guignolet,
24 caisses cerises au jus;
100,000 bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
6 sept rue St Louis No 90

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour clore diverses factures
130 barriques vin rouge différentes qualités,
24 demi do do do
30 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
50 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Château La Rose, Lafitte et Margaux,
30 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
20 caisses vieux vin Chambertin,
25 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boîtes sardines à l'huile. C. DUFOUR
8 sept 11 Conti

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogenes, à vendre par les soussignés
J. F. BERCIER & Co.
5 sept 54 Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Médoc, 24 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERCIER & Co
5 sept 54 Vieille Levée

REÇU par le navire Thracian 16 barriques vin rouge de choix, marque Branktort, à vendre à [illegible] la barrique [illegible]. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à [illegible] $20 —Les personnes qui désirent avoir du vin de [illegible] peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.
Reçu par le navire Diogenes, cinquante barriques vin de [illegible], et 100 paniers huile de Plagniol
5 sept D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

CAFE de Rio—4000 sacs fin vert, en sacs doubles et simples, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

FOIN de l'Est—200 balles, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

HUILE de blanc de baleine—3000 gallons, épurée d'hiver, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—250 caisses assorties de grandeurs, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

EN débarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux
32 paniers vin rouge
200 do cerises à l'eau de vie;
54 do fruits au jus;
10 do prunes en jarres.
A vendre par R. CAHUZAC
15 sept 34, Vieille Levée

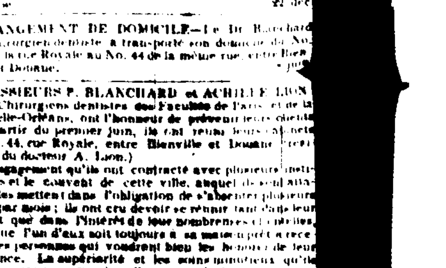

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon [illegible], entre Dumaine et St Philippe. 22 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. Blanchard, chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane.

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane (résidence du docteur A. Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!
LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir [illegible] de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises [illegible] dans le plus bref délai, dans ces magnifiques [illegible] à l'épreuve du feu [illegible] "Western [illegible] Union [illegible] No. 2 et Branch," et dans cinq autres entrepôts [illegible]. Ayant beaucoup de monde à leur disposition ils peuvent en tout temps nettoyer et remballer le chanvre de la manière la plus expéditive, et en même temps aussi proprement que possible, pour la corde et toile d'emballage qui auront été endommagées de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins.
Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 20,000 barils. EMERSON, TOURNE & Co,
[illegible] 158, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire La Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
5 barriques vin rouge Pauillac.
[illegible] vin blanc Haut Sauterne.
[illegible] CHARLES DUFOUR, 11 Conti

[illegible]